

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE **FFSA**

coupe de FRANCE VH **MONTAGNE**

COUPE DE FRANCE DES VEHICULES HISTORIQUES



BAGNOLS-SABRAN

42^E Course de côte

30&31 Mars-

1er Avril 2012



ESSAIS: Samedi 31
de 9h à 19h

COURSE: Dimanche 1er Avril
de 8h à 18h

Réglement



TOP MONTAGNE



FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE **MONTAGNE**



CARACTERES
De Paris

Stage de Pilotage itinérant
www.asc-racing-driver.com

www.bagnols-sabran.com





CUPISSOL *moteurs*



www.cupissol-moteurs.com

Tél : + 33 (0) 4 66 79 04 58



Les Vignerons de Sabran sont heureux de vous accueillir.

*30 unités de vinification travaillent sur le territoire de Sabran
dont 17 caves embouteillent leurs vins chez elles et assurent aux amateurs
un accueil amical et chaleureux.*

- 1- Cave des 4 Chemins
- 2- Cave des Carmes - Donnat
- 3- Cave de Mégier
- 4- Château de Bastet
- 5- Château de Bruthel
- 6- Domaine des Avelans
- 7- Domaine du Chanoine Rambert
- 8- Domaine du Clos de Lascamp
- 9- Domaine de Garillefiot
- 10- Domaine de la Rémejeanne
- 11- Domaine de la Solitude
- 12- Domaine du Moulin de Pourpré
- 13- Domaine de Rochemont
- 14- Domaine du Vieux Colombier
- 15- Domaine Lefebvre d'Anselme
- 16- Château des Corrèges
- 17- Domaine Mas Saint-jean



42^{ème} Course de Côte Nationale de BAGNOLS - SABRAN

Championnat de France de la Montagne (NPEA)

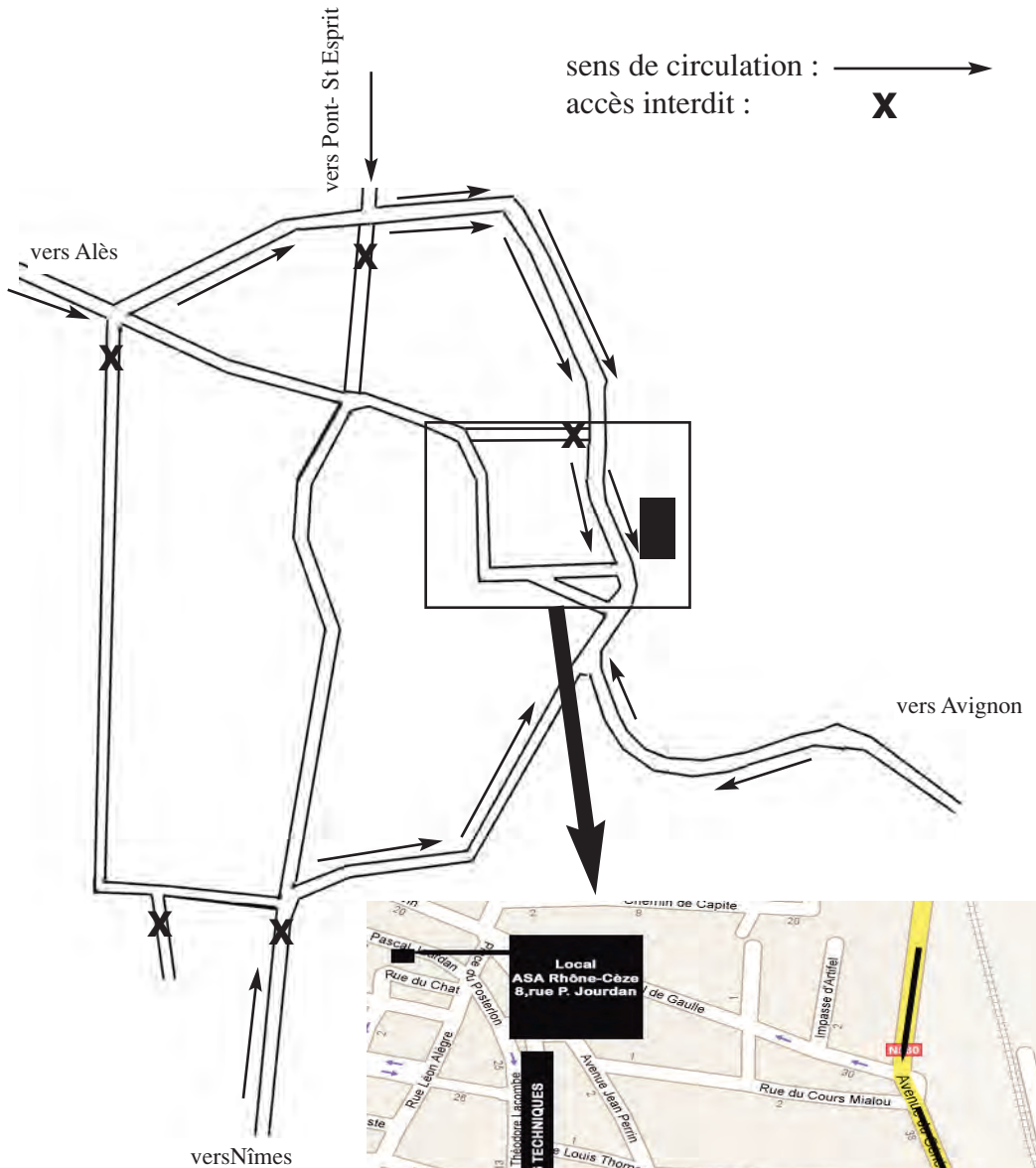
30, 31 et 1 avril 2012

RÈGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

ART : 1p :	ORGANISATION DE LA COURSE
ART : 2p :	ASSURANCES
ART : 3p :	CONCURRENTS ET PILOTES
ART : 4p :	VOITURES ET ÉQUIPEMENTS
ART : 5p :	PUBLICITÉS
ART : 6p :	SITES ET INFRASTRUCTURES
ART : 7p :	DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE
ART : 8p :	PÉNALITÉS
ART : 9p :	CLASSEMENTS
ART : 10p :	PRIX

PLAN D'ACCÈS AUX VÉRIFICATIONS DU vendredi 30 Mars 2012



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RHONE-CEZE organise le vendredi 1^{er}, samedi 2 et le dimanche 3 avril 2012 avec le concours de la Région LANGUEDOC ROUSSILLON, le CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD, la Communauté de Commune RHÔNE CEZE LANGUEDOC et des communes de BAGNOLS SUR CEZE et SABRAN, une **épreuve Automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée**, dénommée :

42^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE DE BAGNOLS-SABRAN

Cette épreuve compte pour :

- ☞ **Le Championnat de France de la Montagne Voitures de Production,**
- ☞ **Le Championnat de France de la Montagne Voitures de Sport,**
- ☞ Le Championnat de France Féminin de la Montagne,
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe GT de Série
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS/ST
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- ☞ Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- ☞ Le Trophée pour le meilleur Jeune (-25 ans)
- ☞ Le Championnat du Comité Régional Languedoc-Roussillon.

NB : Il ne sera pas décerné de Trophée dans le groupe du Champion de France.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Languedoc-Roussillon et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **21** en date du **9 Janvier 2012.**

ART 1p : ORGANISATION DE LA COURSE

Art 1.1p : Officiels

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

(F) Josette MARTIN LICENCE N° 75

COMMISSAIRES SPORTIFS

(F) Norbert BIAGIONI LICENCE N° 25075

(F) Pierre CHARDOUNAUD LICENCE N° 3158

SECRETAIRE DU COLLEGE

(F) Michèle BASCOUL LICENCE N° 149759

DIRECTEUR DE COURSE :

(F) Yves LARA LICENCE N° 7497

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS

(Délégué au départ) (F) Lorian TOSI LICENCE N° 2802

(Délégué au parcours P8) (F) Paul MEGE LICENCE N° 2727

(Délégué au parcours P12) (F) Myriam VINCENT LICENCE N° 1527

(Délégué au parcours P12)	(F) Alain SZAFARCZYK	LICENCE N° 4793
(Délégué au parcours P14)	(F) Pierre BRINDANI	LICENCE N° 2057
(Délégué au parcours P14)	(F) Laurent BENOIT	LICENCE N° 46771
(Délégué à l'Arrivée)	(F) Michel CAMMAN	LICENCE N° 1465

SECRETAIRE DE DIRECTION DE COURSE (Départ)
(F) Mary-Jane TOSI LICENCE N° 2803

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE :
(F) En cours LICENCE N°

COMMISSAIRES TECHNIQUES ADJOINTS
(F) André OLIVIER LICENCE N°1119
(Délégué à la pesée) (F) André BOIVIN LICENCE N° 3572
(F) Serge PEGOLOTTI LICENCE N° 6047
(F) Jean Claude DESNOUX LICENCE N°11176
(F) Jean Pierre ROLLAND LICENCE N°2694

MÉDECIN RESPONSABLE (F) Dr. Michel ROMIEU LICENCE N° 9031

CHARGÉ DE LA MISE EN PLACE DES MOYENS :
(F) Régis COURT LICENCE N°12645

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :
(F) Nicole GUIBLAIN LICENCE N° 7079
(F) André GUIBLAIN LICENCE N° 7081
(F) Bernard GALARD LICENCE N°4608



Nicole GUIBLAIN



André GUIBLAIN



Bernard GALARD

CHARGÉS DE PRESSE : Jacques CARDONNE LICENCE N° 154066
Jacques RIBARD LICENCE N° 2812

CHARGÉ DES COMMISSAIRES DE ROUTE
José GISPER LICENCE N° 3184
Patrice CLAUSEL LICENCE N° 156868

CHRONOMÉTREURS : Richard LOPEZ LICENCE N° 2568
Marie Christine RICHARD LICENCE N°49602

OBSERVATEUR F.F.S.A. : (F) En cours LICENCE N°

COMMISSAIRES SPORTIFS RESPONSABLES DU PARC ARRIVÉ
Joël MARAINE LICENCE N° 2717
Jean-Louis NEGRE LICENCE N° 3410
René DESROCHE LICENCE N° 1726

COMMISSAIRE SPORTIF RESPONSABLE DU PARC DÉPART :
Thierry LE FOLL LICENCE N° 58387
Gérard DURAND LICENCE N° 13816

Art 1.2p : Horaires

↪ Clôture des engagements :

Le lundi 19 mars 2012 à 24 H
(date du cachet de la poste faisant foi).

↪ Publication de la Liste des engagés :

Le mercredi 21 mars 2012.

↪ Vérifications Administratives :

Le vendredi 30 Mars 2012
de 10 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 19 h 00.

Le samedi 31 Mars 2012
de 7 h 00 à 8 h 00

(voir conditions art. 1.5p).

↪ Vérifications Techniques :

Le vendredi 30 Mars 2012
de 10 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 19 h 00.

Le samedi 31 Mars 2012
de 7 h 00 à 8 h 00

(voir conditions art. 1.5p).

↪ Briefing des pilotes :

Le samedi 31 Mars 2012
de 8 h 00 à 8 h 15

↪ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Le samedi 31 Mars 2012 à 8 h 15.

↪ 2 Montées d'essais chronométrés :

Le samedi 31 Mars 2012 à partir de 9 h 00.

↪ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la Course :

Le samedi 31 Mars 2012 à 18 h 30.

↪ Affichage des ordres de départ à la course (Série « A » - Série « B ») :

Le samedi 31 Mars 2012 à 18 h 30.

↪ 3 Montées de Course :

Le samedi 31 Mars 2012 pour les
VHC et Groupe F2000

1^{ère} montée : Après la 2^{ème} montée des essais

Le dimanche 1 avril 2012

1^{ère} montée :

le dimanche 1 avril 2012 à partir de 08 h 00

2^{ème} montée :

le dimanche 1 avril 2012 à partir de 11 h 00

3^{ème} montée :

le dimanche 1 avril 2012

à partir de 14 H 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

↪ Affichage des résultats provisoires :

Le dimanche 1 avril 2012 après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé

↪ Podium "Championnat" :

Le dimanche 1 avril 2012 à la fin de la 3^{ème} montée de course au parc d'arrivée

↪ Remise des prix :

Le dimanche 1 avril 2012 à la fin de la 3^{ème} montée de course au parc d'arrivée

Les chèques seront envoyés individuellement à l'adresse du conducteur.

↪ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- 1^{ère} Réunion : Vendredi 30 Mars 2012 à 19 h 00 au local administratif :

8, rue Pascal Jourdan à Bagnols-sur-Cèze (rue à gauche de la boutique France Télécom).

- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Art 1.3p : Vérifications

↪ Les Vérifications Administratives auront lieu :

↪ Le vendredi 30 Mars 2012 de 10 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 au local administratif : 8, rue Pascal Jourdan à Bagnols-sur-Cèze (rue à gauche de la boutique France Télécom).

↪ Pour les concurrents autorisés, le samedi 31 Mars 2012 de 7 h 00 à 8 h 00 sur le parc d'arrivée de la course, (*voir conditions d'admission art. 1.5p*).

↳ Les Vérifications Techniques auront lieu :

↳ Le vendredi 30 Mars 2012 de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 00, au boulevard Lacombe à Bagnols-sur-Cèze (à 50 m des vérifications administratives.).

↳ Le samedi 31 Mars 2012 de 7 h 00 à 8 h 00 sur le parc d'arrivée de la course, **pour les concurrents autorisés (voir conditions d'admission art. 1.5p).**

↳ Les vérifications nécessitant un démontage sera effectué au :

Garage TOYOTA, ZI de l' ARDOISE 30290 LAUDUN

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : (45 Euros TTC maxi).

↳ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique (pour les concurrents Français).

↳ Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit:

Vendredi 30 Mars 2012 après 19 h 00.

Samedi 31 Mars 2012 après 08 h 00

↳ À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

↳ Pesage des véhicules :

Pesée libre par balance électronique à l'entrée du parc concurrent à partir du samedi 31 Mars 2012, de 8 h 00 à 10 h 00 après les vérifications techniques.

Art 1.5p : Dispositions particulières

↳ Horaires : (Relatif à l'Art 1.2p) :

L'épreuve Nationale VHC de doublure partira à chaque montée avant l'épreuve CFM.

↳ Vérifications administratives et techniques (Relatif à l'Art 1.3p) :

Les concurrents ne pouvant se rendre disponibles le vendredi 30 Mars 2012 pourront être reçus le samedi 31 Mars 2012 de 7 h 00 à 8 h 00 (**sauf les Groupe F2000 et VHC**), dans la mesure où ils l'auront stipulé sur leur feuille d'engagement, à la seule condition que celle-ci soit envoyée conforme et complète, et reçue dans les **15 premiers concurrents** à en faire la demande. Il est donc vivement recommandé à ces concurrents de s'engager le plus rapidement possible.

Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules non accessibles, pour que les contrôles nécessaires puissent être effectués convenablement.

↳ Engagements :

FORFAIT : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre. La retenue sera :

- de **20%** pour les demandes reçues **8 jours et plus avant l'épreuve.**

- de **40%** pour les demandes reçues **jusqu'aux vérifications.**

(Conformément à l'Article IV « Participations » des prescriptions générales 2012)

↳ Publicités (Relatif à l'Art 5p) : Publicités OBLIGATOIRES

➤ Une surface de 50 x 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière, ou deux surfaces de 50 x 7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière.

En cas d'impossibilité (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.

➤ Une surface de 43 x 21 cm

Publicités OPTIONNELLES

Pour les voitures « fermées », 2 bandeaux de 25 x 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise. Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 x 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur, et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

↳ **Parcours (Relatif à l'Art 6.1p) :**

Les concurrents prendront le départ **toutes les 30 secondes**. Des navettes « parc concurrent - parc départ - parc concurrent » seront prévues, pour le transport du matériel léger et de **2 mécaniciens au maximum par concurrent.**

À l'issue de chaque montée, les Concurrents rejoindront le parc concurrent. Il est obligatoire pendant l'épreuve sous peine de mise hors course.

↳ **Parc concurrent (Relatif à l'Art 6.5p) :**

Afin de permettre une optimisation de l'utilisation de la surface du parc concurrent, l'organisateur n'accepte pas que les remorques (VL) soient garées sur cet espace, et indiquera aux concurrents des emplacements à l'extérieur.

Dans le même esprit, il ne pourra être accepté qu'un concurrent dispose sur le parc concurrent de plus de 2 véhicules, (1 PL + 1VL ou 2 VL). Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de Course sous peine de mise hors course.

ART 2p : ASSURANCES

Voir Règlement standard des courses de côte 2012

ART 3p : CONCURRENTS ET PILOTES

Art 3.1p : Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante:

ASA RHÔNE CÈZE
Chemin des Célettes
30200 SAINT GERVAIS

Le 13 février 2012 **jusqu'au lundi 19 mars 2012 à 24 h, le cachet de la poste faisant foi.** Les frais de participation sont fixés à **540 €**, réduits à **270 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. **Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ART 4p : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Art 4.1p : Voitures admises :

Le nombre maximum des voitures admises est fixé à **190 y compris VHC.**

Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de Côte 2012 (voir tableau épreuve Championnat de France de la Montagne).

Art 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Équipements :

Voir règlement standard des Courses de côte 2012.

Art 4.2.2p : Pneumatiques

A l'exception des pneus de type pluie ou mixtes, la réglementation de la limitation des pneumatiques s'applique aux concurrents des Groupes/Classes DE6-F3000 – CN/3 et GTTS.

Ne pourront enregistrer des pneus que les concurrents engagés au CFM (avec un programme minimum de 7 épreuves désignées.

Dans un souci d'équité sportive, tout pilote engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation des pneumatiques. La décision de marquage sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.

Une seule séance d'enregistrement sera organisée durant les vérifications techniques. Il n'y aura pas de séance complémentaire ni modificative.

Il sera permis d'enregistrer des pneus déjà enregistrés lors d'une épreuve précédente. Lors d'une même épreuve chaque concurrent ne pourra enregistrer au maximum que 8 pneumatiques mais il pourra utiliser l'ensemble des pneumatiques préalablement enregistrés.

Nombre de pneus autorisés par saison :

- Monoplaces et protos CN :

un train de slicks toutes les 2 courses

(soit 28 pneus pour 13 épreuves).

- Voitures de production et GT :

un train de slicks toutes les 3 courses

(soit 20 pneus pour 13 épreuves).

Pour les concurrents ne disputant pas toutes les épreuves, le nombre de pneus sera réduit proportionnellement

- (de 10 à 12 courses : 24 pneus en série A, 12 en série B

- de 7 à 9 courses : 16 pneus en série A, 8 pneus en série B)

Ne pourront être enregistrés que les pneumatiques portant sur le flanc une étiquette "code-barre" vulcanisée dans la gomme.

Le distributeur des pneus pourra y ajouter une contremarque pour attester de sa provenance.

Les pneumatiques devront obligatoirement être installés de sorte que l'étiquette soit lisible directement du côté extérieur de la voiture. Il ne sera par conséquent pas permis de retourner les pneumatiques sur les jantes. **Le concurrent sera responsable de la lisibilité du code à barres (toujours sur le flanc externe).**

L'enregistrement et le contrôle sera fait au moyen d'un appareil de lecture portatif sous la responsabilité du Commissaire Technique Délégué du Championnat.

Les pneus mixtes devront posséder un taux d'entaillage d'au moins 15%, c'est-à-dire qu'en tous points de la bande de roulement la somme de la largeur des rainures sera égale à 15% de la largeur de la bande de roulement.

En outre il ne devra pas exister transversalement de zone exempte de sculptures d'une largeur supérieure à 20% de la largeur totale de la bande de roulement.

Chaque sculpture devra à tout moment être profonde d'au moins 2,5 mm

Art 4.2.7p : Echappement :

Voir règlement standard des Courses de côte 2012
Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

- voitures fermées, CM et GTTS :

niveau sonore maximum : 105 dba maxi

- voitures de course ouvertes :

niveau sonore maximal : 110 dba maxi

Art 4.3p : Numéros de Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte 2012

Art 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement 2012

ART 5p : PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2012

↳ Publicité obligatoire (non rachetable) :
sur les numéros (50 x 14 cm) x 2 :

LIQUIMOLY

↳ Publicité obligatoire (non rachetable) :
à convenance (43x21 cm) :

Région Languedoc-Roussillon

↳ Publicité optionnelle :
bandeau pare-brise (25 x 10 cm) x 2 :

ALLIANZ, J.-P. MAS / Conseil Général du Gard

ART 6p : SITES ET INFRASTRUCTURES

Art 6.1p : Parcours :

La Course de Côte de Bagnols-Sabran se déroulera sur le CD 6 et le CD 166, situé sur la commune de SABRAN (30200).

La Course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD 6, (Nouveau Départ idem 2011, 200 m avant l'ancien départ sur le CD 6 à côté du poste France Télécom, direction Bagnols sur Cèze)

Arrivée : CD166, 3100 m après le départ.

Pente moyenne : 4,1%.

Longueur parcours : 3100 m

Modalités de retour au départ : La mise en convoi des concurrents sera organisée à l'entrée du parc concurrent, sur la pré-grille de départ, aménagée à cet effet. Les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course, le parc départ où ils seront mis à leur place sur 1 seule file.

↳ Parc départ : Situé sur le CD 6, 50 m après le croisement de Carmes, direction Alès.

↳ Pré Grille de départ (lieu de convoi vers le parc départ) :

Située à l'entrée du parc concurrent situé sur le parc d'arrivée de la course.

↳ Parc arrivée : Situé 200 m à droite, après la ligne d'arrivée, par une zone délimitée à l'entrée du parc concurrent.

Art 6.2p : Route de Course :

La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter le parcours de la Course en sens inverse, par un convoi de la pré-grille (située sur le parc d'arrivée) jusqu'au parc départ, sous la responsabilité de la Direction de Course.

Art 6.3p : File de départ :

Situé sur le CD 6, devant le croisement de Carmes, direction de Bagnols sur Cèze sur une seule file.

Rappel : Tous les conducteurs devront aller tourner au fond de la pré-grille de départ où des commissaires seront présent pour aider les concurrents des groupes CM,CN,et D/E au retournement .Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté que la ligne de départ dans la zone prévue à cet effet sur le parc départ

en respectant les N° d'emplacements

Le non-respect des consignes sera porté à la direction de course pour pénalité

Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve .

Un panneau d'information de 1m x 1,50 m minimum sur lequel figurera le plan du parcours permettant d'indiquer en temps réel toute modification survenue sur ledit parcours sera présenté à chaque pilote au niveau de la file de départ

Art 6.4p : Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de côte dans France Auto spécial réglementation 2012

Art 6.4.1p : Particularité de la présentation du Drapeau Rouge pour les Courses de côte.

Suite à une obstruction de la piste ou un accident nécessitant la mise en œuvre des secours, la course sera arrêtée par la présentation d'un drapeau rouge aux concurrents suivants, par les Commissaires du poste concernés. Les postes situés en aval devront également présenter le drapeau rouge et ce jusqu'à la ligne de départ. Les concurrents devront alors s'arrêter à l'endroit où ils reçoivent le drapeau et attendre les instructions des officiels.

Art 6.5p : Parc concurrent :

↳ Situé 200 m à droite, après la ligne d'arrivée. Le parc concurrents est unique, pour tous les Concurrents, quels que soient les groupes).

↳ Le parc concurrent est accessible à partir de 10 h 30 le vendredi 30 Mars 2012

↳ Les remorques devront être garées à l'extérieur du parc concurrents, sur les terrains spécifiés par les organisateurs.

Dans chaque parc concurrents, il est demandé :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

Art 6.6p : Parc fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est une zone clairement délimitée à l'entrée du parc concurrent, en lieu et place de la pré-grille de départ.

Art 6.7p : Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

↳ Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

↳ Pendant les essais et la course : au parc d'arrivée de la course, devant la structure de la FFSA.

↳ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé d'arrivée : au même lieu que pendant la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Art 6.8p : Permanence :

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

↳ Vendredi 30 Mars 2012 de 10 h 30 à 12 h, 13 h 30 à 19 h 00 au local administratif : 8, rue Pascal Jourdan à Bagnols-sur-Cèze (rue à gauche de la boutique France Télécom).
Téléphone permanence : 06 77 28 27 97

↳ Samedi 31 Mars 2012 de 07 h 00 à 08 h 00 sous le chapiteau sur le parc d'arrivée de la Course.
Téléphone permanence : 04 66 39 11 32

↳ Samedi 31 Mars 2012 de 09 h 00 à 19 h 00 au PC Course situé au départ de l'épreuve.
Téléphone permanence : 04 66 33 58 53

↳ Dimanche 1 avril 2012 de 08 h 00 à 19 h 00 au PC Course situé au départ de l'épreuve.
Téléphone permanence : 04 66 33 58 53

Centre de secours le plus proche :

**CENTRE HOSPITALIER
DE BAGNOLS SUR CÈZE**

Service des urgences : Tel : 04 66 79 10 12

ART 7p : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art 7.1p : Essais :

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries A et B.

Art 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la structure de la FFSA, située sur le parc d'arrivée de la course, le **samedi 31 Mars 2012 de 8 h 00 à 8 h 15**. La présence de tous les pilotes y est obligatoire.
Chaque pilote devra obligatoirement émarginer leur présence.

Art 7.3p : Course :

La procédure de départ se fera par feux tricolores. Voir règlement standard des Courses de côte dans France Auto spécial réglementation 2012

Art 7.4p : Échauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre le parc concurrent officiel et la ligne de départ.

Art 7.5p : Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ART 8p : PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de côte dans France Auto spécial réglementation 2012.

ART 9p : CLASSEMENTS

Le classement de la Course s'effectuera sur la meilleure montée.

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps d'une des 2 montées

↵ 1 Classement “tous pilotes” pour les groupes CMF/CN/CM -D/E confondus (série A).

↵ 1 Classement “tous pilotes” pour les groupes F2000-FC- N/FN/SP - A/FA - Z - GT - GTTS (série B).

Pour la Course :

↵ 1 Classement Général CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE série A

↵ 1 Classement Général CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE série B

↵ 1 Classement Général CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE

↵ 1 Classement pour chacun des Groupes, au sein des Série A ou B tel que défini Art 4.1 du règlement standard.

↵ 1 Classement pour chacun des Classes, au sein des Série A ou B tel que défini Art 4.1 du règlement standard

ART 10p : PRIX

Art 10.1p : Trophées : Néant

Art 10.2p : Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	SCRATC H	SCRATC H	GRUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	300 €	520 €	260 €
2 ^e	400 €	200 €	260 €	130 €
3 ^e	300 €	100 €	130 €	
4 ^e	200 €			
5 ^e	100 €			
1 ^{er}	Jeunes - 25 ans	260 €		
1 ^{ère}	DAME	260 €		

Attention : les prix sont cumulables.

Conformément à l'article X de la prescription générale de la réglementation générale du France auto 2012 :

Lorsque qu' un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants , les prix seront divisés par deux

Lorsque qu ' un groupe comporte moins de 2 partants , aucun prix de groupe ou de classe n' est attribué.

Art 10.3p : Coupes :

La distribution de coupes se fera de la façon suivante :

1 coupe aux 5 premiers du Scratch série A

1 coupe aux 3 premiers du Scratch série B

1 Coupe à la première féminine

1 Coupe au premier jeune - de 25ans

1 Coupe aux trois premiers de chaque Groupe

1 Coupe au premier de chaque Classe

Art 10.4p : Podium :

Un podium “Championnat” sera organisé devant la structure F.F.S.A. dès la fin de l'épreuve pour applaudir et féliciter en public les 3 premiers au classement général série A et B de l'épreuve.

Art 10.5p : Remise des prix et coupes :

La remise des coupes aura lieu dimanche 1 Avril 2012 dès la fin de l'épreuve en continuité après le podium “Championnat” pour applaudir et féliciter en public les lauréats.

Art 10.6p : Remise des chèques et palmarès :

Les prix ne seront pas distribués sur le podium, mais seront envoyés individuellement, avec le palmarès, par courrier, la semaine suivant le meeting, à l'adresse des pilotes, indiquée sur leur bulletin d'engagement. *Voir article 1.2p*

15^{ème} Course de Côte Nationale VHC de BAGNOLS - SABRAN

RÈGLEMENT PARTICULIER

ART 1VH : ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RHONE-CEZE organise le vendredi 30 , samedi 31 Mars et le dimanche 1 avril 2012 avec le concours de la Région LANGUEDOC ROUSSILLON, le CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD, et des communes de BAGNOLS SUR CEZE et SABRAN, une épreuve automobile dénommée

15^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE VHC DE BAGNOLS-SABRAN

Cette épreuve compte pour :

- ↳ Le Coupe de France de la Montagne VHC 2012
- ↳ Pour le CHALLENGE INDICE DE PERFORMANCE 2012

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Languedoc-Roussillon et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 21 en date du **9 Janvier 2012**.

Art 1.1VH : Officiels

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

(F) Josette MARTIN

LICENCE N° 75

COMMISSAIRE SPORTIF : (F) Norbert BIAGIONI

LICENCE N°25075

COMMISSAIRE SPORTIF : (F) Pierre CHARDOUNAUD

LICENCE N° 3158

DIRECTEUR DE COURSE : (F) Jean Claude HECTOR

LICENCE N°1805

COMMISSAIRE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ VH :

(F) Robert VOISIN

LICENCE N° 7618

Art 1.2VH : Horaires

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

ART 2 VH : VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30, si 160 en CFM. (si en CFM le nombre d'engagé est inférieur à 160 alors le VHC complètera jusqu'à la hauteur des 190 engagés maximum.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un PTH, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC 2012 (voir Conditions d'admission des voitures).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

ART 3 VH : SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'annexe L du Code sportif International.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

ART 4 VH : PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

ART 5 VH : LICENCES

Voir réglementation générale 2012

ART 6 VH : ASSURANCES

Voir le règlement de l'épreuve CFM.

ART 7 VH : PARCOURS

Voir le règlement de l'épreuve CFM.

ART 8 VH : INSCRIPTIONS

Voir le règlement de l'épreuve CFM., Sauf les frais de participation qui sont fixés à **360 Euros**, réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Clôture des engagements : idem CFM, Lundi 19 mars 2012 à 24 h (date du cachet de la poste faisant foi) .

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH..

ART 9 VH : CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ART 10 VH : VERIFICATION

Voir le règlement particulier de l'épreuve CFM 2012

ART 11 VH : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art 11.1 vh : Dispositions Générales

Conforme au règlement standard courses de côte 2012

Art 11.2 vh : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Art 11.2.1 vh : Ordre de départ

Pour les essais et pour la Course, tous les concurrents de cette épreuve partiront devant les concurrents de l'épreuve CFM.

Art 11.2.2 vh : Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Art 11.2.3 vh : Carburants – Pneumatiques - Equipement

Conforme au règlement standard courses de côte 2012 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

Art 11.2.4 vh : Numéros de Course :

Voir le règlement de l'épreuve CFM.

Art 11.2.5 vh : Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de côte 2012.

Art 11.2.6 vh : Conférence aux pilotes (briefing) :

Voir le règlement de l'épreuve CFM.

Art 11.2.7 vh : Pénalités

Conforme au règlement standard Courses de côte 2011.

Art 11.2.8 vh : Classements

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de courses se fera dans l'ordre du classement des essais ; le concurrent le plus lent partant le premier

Pour la Course :

L'épreuve se disputera sur 3 montées et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées de courses.

Les classements seront établis de la façon suivante :

☞ Un classement général séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe

☞ Un Classement pour le Challenge Indice de Performance.

☞ Un Classement séparé pour les « CLASSIC » qui ne devront jamais figurer au Classement des VHC

Tous les concurrents classés seront récompensés.

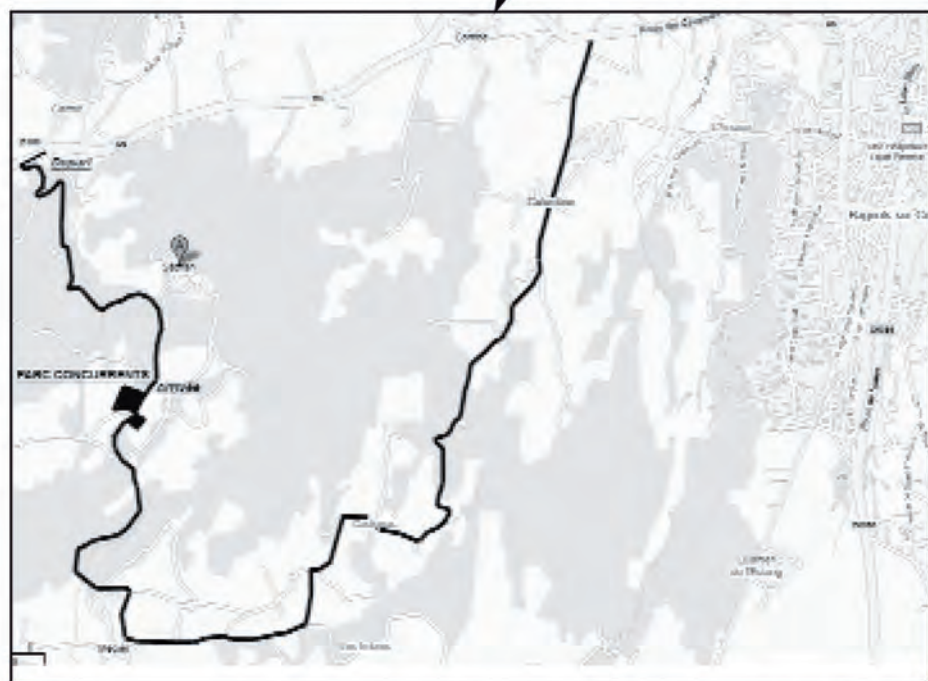
ART 12 VH : PRIX

Au minimum les trois premiers de chaque catégorie et le premier de chaque classe seront récompensés si la catégorie a plus de 5 partants.

Si la catégorie a moins de 5 partants, seul le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé.

ART 13 VH : DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 1 avril 2012 à 16 h 30 à la structure de la F.F.S.A. située sur le parc d'arrivée.



Bienvenue à la course de côte de Bagnols-Sabran

HÉBERGEMENTS

BAGNOLS-SUR-CÈZE :

Hôtel Bar des Sports :
place Jean-Jaurès : **Tél : 04 66 89 61 68**

Hôtel Le Saint-Georges :
210, avenue Roger Salengro **Tél : 04 66 89 53 65**

Château du Val de Cèze
69, route d'Avignon **Tél : 04 66 89 61 26**

PONT-ST-ESPRIT :

Hôtel Restaurant «Le Mas de l'Olivier» :
138, av. du Gal de Gaulle : **Tél : 04 66 89 12 38**

SAINT-NAZAIRE (à 5 km de Bagnols-sur-Cèze)

Hôtel Valaurie :
RN 86 : **Tél : 04 66 89 66 22**

SABRAN

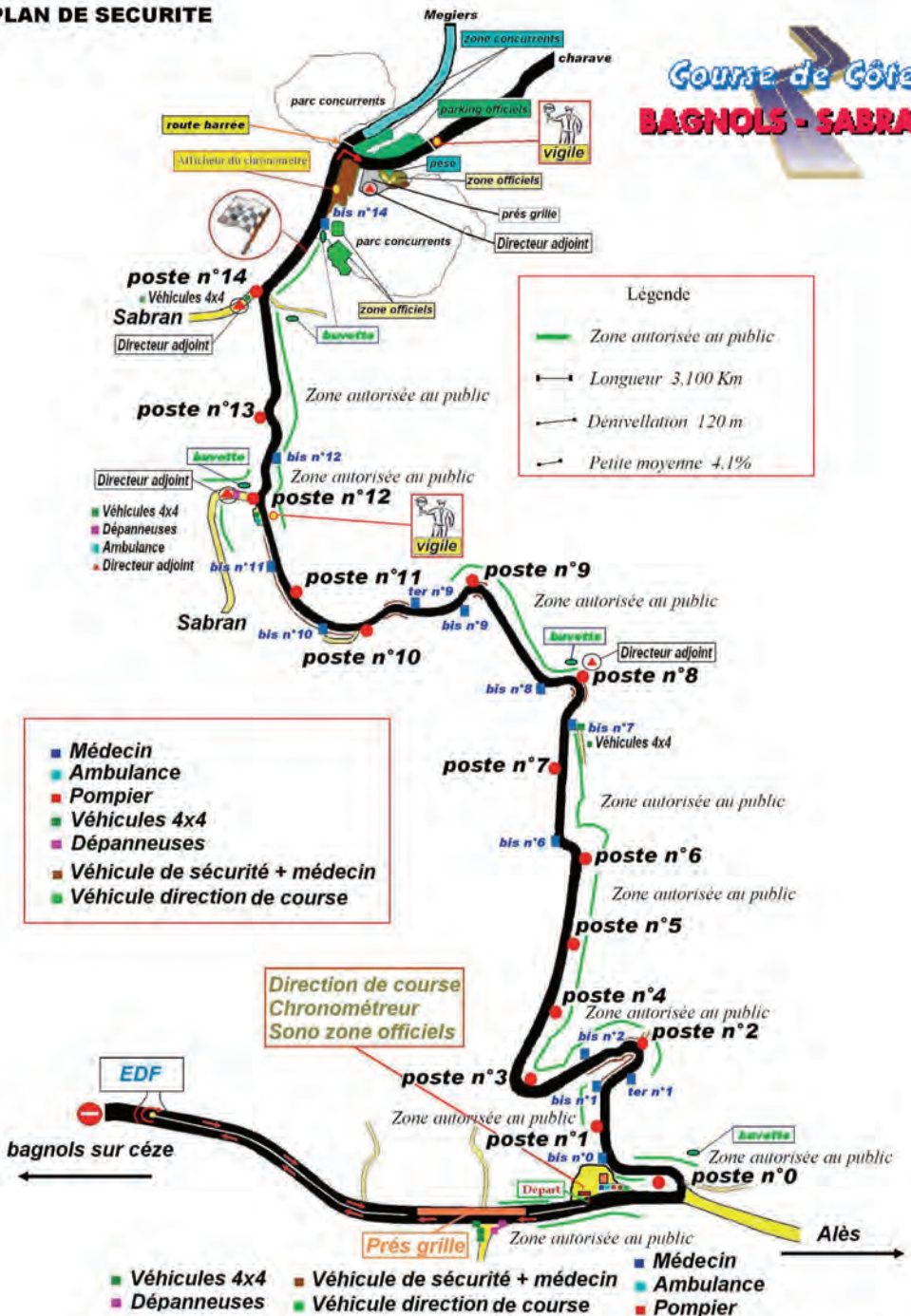
Le Vallat des Horts **Tél : 04 66 89 29 08**

SAINT-LAURENT DES ARBRES

Le Ya'Tis **Tél : 04 66 792 792**

PLAN DE SECURITE

Course de Côte BAGNOLS - SABRAN



Allianz

Jean-Pierre MAS

AUTO - HABITATION - PLACEMENTS

Particuliers - Professionnels - Entreprises

Place Posterlon

30203 BAGNOLS-SUR-CÈZE cedex

E-mail : jean_pierre.mas@agents.allianz.fr

TÉL. : 04 66 89 54 77

Le Valaurie

Hôtel - Restaurant



www.hotel-valaurie.fr



R.N. 86 - 30200 SAINT-NAZAIRE

Tél. 04 66 89 66 22 - Fax 04 66 89 55 80